

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 En date du 27 mars 2008

L'an deux mil huit, le vingt-sept mars à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le vingt mars 2008, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (Maire)

Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD (maires adjoints)

Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Claude MOUGIN, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Nathalie VOLTZ POUILLE, Chantal WALTER (conseillers municipaux)

Secrétaire de séance :

Yves GITTON

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

1. DIRECTION GENERALE

1.1. Désignation des membres des commissions municipales

Rapporteur : Monsieur le maire

Le conseil, à l'unanimité désigne en tant que représentants des commissions municipales :

Commission communale des impôts :

Yves GITTON (Président)

Jean BENITEZ DE LUGO, Jean-Pierre DUCHESNE, Claude MOUGIN (délégués titulaires)

Commission des élections :

Patricia ZEISS (Présidente)

Michelle TORTOSA, Micheline MAINGUET (délégués titulaires)

Commission d'appel d'offres :

Bernard TAILLY (Président)

Jean BENITEZ DE LUGO, Jean-Pierre DUCHESNE, Martine BERNARD (délégués titulaires)

Yves GITTON, Dominique BERNARD (délégués suppléants)

Office municipal des sports

Dominique BERNARD (Président)

Dominique COUDRAY, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Chantal WALTER (délégués titulaires)

Office municipal des fêtes

Michelle TORTOSA (Présidente)

Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Jean-Pierre DUCHESNE, Martine BERNARD, Raynald BEAUFILS, Micheline MAINGUET, Claude MOUGIN, Patricia POIZAC, Nathalie VOLTZ POUILLE, Chantal WALTER (délégués titulaires)

Commission des finances

Yves GITTON (Président)

Tous les autres membres du Conseil municipal (délégués titulaires)

Commission menu

Patricia ZEISS (Présidente)

Monique RISCH (déléguée titulaire)

Commission communication

Michelle TORTOSA (Présidente)

Bernard TAILLY, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Micheline MAINGUET, Bernard PAUTET, Chantal WALTER

Commission jardins fleuris

Michelle TORTOSA (Présidente)

Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET, Monique RISCH, Nathalie VOLTZ POUILLE (délégués titulaires)

Commission urbanisme travaux

Bernard TAILLY (Président)

Yves GITTON, Jean BENITEZ DE LUGO, Jean-Pierre DUCHESNE, Raynald BEAUFILS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET (délégués titulaires)

1.2. Désignation des délégués auprès des syndicats intercommunaux

Rapporteur : Monsieur le maire

Sont désignés à l'unanimité :

Au centre de secours

Jean-Pierre DUCHESNE, Claude MOUGIN (délégués titulaires)

Bernard PAUTET (délégué suppléant)

Au collègue

Jean-Pierre DUCHESNE, Claude MOUGIN, Bernard PAUTET (délégués titulaires)

Au SIEREIG

Jean-Pierre DUCHESNE (délégué titulaire)

Yves GITTON (délégué suppléant)

Au SIECUEP

Bernard TAILLY, Dominique BERNARD (délégués titulaires)

Bernard PAUTET (délégué suppléant)

Au SIAMMAF

Bernard TAILLY, Claude MOUGIN (délégués titulaires)

Yves GITTON, Roger MIGNOT (délégués suppléants)

Au Rû du Montubois

Cédric CHEVROLLIER, Claude MOUGIN (délégués titulaires)

Bernard TAILLY, Chantal WALTER (délégués suppléants)

Au SIAEP

Bernard TAILLY, Roger MIGNOT (délégués titulaires)

Jean BENITEZ DE LUGO, Raynald BEAUFILS (délégués suppléants)

Au SMDEGTVO

Yves GITTON (délégué titulaire)

Jean BENITEZ DE LUGO (délégué suppléant)

Au SMGFAVO

Patricia ZEISS (délégue titulaire)

Micheline MAINGUET (délégue suppléante)

1.3. Désignation des délégués auprès de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des ImpressionnistesRapporteur : Monsieur le maire

Sont désignés à l'unanimité :

Bernard TAILLY, Yves GITTON, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD en tant que délégués titulaires
Martine BERNARD en tant que déléguée suppléante**1.4. Désignation des représentants dans les divers organismes**Rapporteur : Monsieur le maire

Sont désignés à l'unanimité :

CCAS :

Bernard TAILLY (Président)

Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Raynald BEAUFILS, Claude MOUGIN, Patricia POIZAC, Chantal WALTER (délégués titulaires)

Caisse des écoles et commissions scolaires :

Bernard TAILLY (Président)

Michelle TORTOSA, Patricia ZEISS, Martine BERNARD, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Nathalie VOLTZ POUILLE (délégués titulaires)

Charte Vallée de Chauvry :

Bernard TAILLY (délégué titulaire)

Jean BENITEZ DE LUGO (délégué suppléant)

Association forêt de Montmorency :

Cédric CHEVROLLIER (délégué titulaire)

Dominique COUDRAY (délégué suppléant)

APELNA :

Bernard TAILLY (délégué titulaire)

Cédric CHEVROLLIER (délégué suppléant)

CLIS – Traitement des déchets usine de St Ouen l'Aumône :

Claude MOUGIN (délégué titulaire)

Patricia ZEISS (déléguée suppléante)

C.A. du CES :

Patricia ZEISS (déléguée titulaire)

Chantal WALTER (déléguée suppléante)

GIP Mission locale :

Martine BERNARD (déléguée titulaire)

Chantal WALTER (déléguée suppléante)

IFAC :

Yves GITTON

CNAS :

Patricia ZEISS

Délégué défense :

Roger MIGNOT

Comité d'animation centre hospitalier d'Eaubonne :
Michelle TORTOSA, Monique RISCH (déléguées titulaires)

1.5. Délégation au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal après avoir entendu Yves GITTON, à l'unanimité, donne délégation au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales dans son intégralité pour :

À savoir :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
2. de fixer sans limitation de montant les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
3. de procéder dans la limite de 152 439 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires
4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fourniture et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
5. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
6. de passer des contrats d'assurance
7. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
8. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
9. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
10. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 573,47 €
11. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
12. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
13. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
14. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
15. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal
16. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines
17. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans limitation de montant

1.6. Indemnités de fonctions

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil approuve à l'unanimité le montant des indemnités allouées au maire, maires adjoints et conseillers municipaux délégués, dont le taux est fixé ainsi :

Maire : 43 % de l'IB 1015 diminué de 9,56 %
 Adjoints : 16,5 % de l'IB 1015 diminué de 9,56 %
 Conseillers municipaux délégués : 6 % de l'IB 1015

Monsieur le maire précise que l'enveloppe budgétaire reste identique au mandat précédent et qu'il est procédé à une diminution des indemnités du maire et des adjoints pour créer celle des conseillers municipaux délégués.

1.7. Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché de fournitures de repas au restaurant scolaire et de portage à domicile

Rapporteur : Monsieur le maire

Le conseil approuve et autorise Monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au contrat SOGERES. Le montant des repas est réévalué de 4,5 % compte tenu de l'envolée générale des prix des matières premières.

Monsieur le maire précise que cette augmentation ne sera pas répercutée sur les usagers dans l'immédiat.

2. ENVIRONNEMENT

2.1. Autorisation de signature d'un bail de chasse avec la société de chasse de Frépillon

Rapporteur : Monsieur le maire

Le Conseil, à l'unanimité, décide de donner un droit de chasse sur les biens communaux (terres agricoles, boisées ou non) à la société de chasse de Frépillon.

Il autorise le maire à signer le bail de chasse et fixe à 50 € par an la redevance.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Attribution de la médaille de la commune

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire rappelle les modalités d'attribution de la médaille de la commune qui ont été définies dans une charte adoptée par délibération.

Monsieur BERNARD, maire adjoint propose que celle-ci soit attribuée à Monsieur MORICE, maire adjoint sortant, qui a été président fondateur de l'OMS pendant 19 années.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette initiative.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h45.
